

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 13 OCTOBRE 2016

DELIBERATION N°BC/2016.00433

PROJET URBAIN PARTENARIAL - SAINT-VICTOR-SUR-LOIRE - MONSIEUR BASTIDE

Le Bureau communautaire a été convoqué le 07 octobre 2016

Nombre de membres en exercice : 51

Nombre de présents : 35

Nombre de pouvoirs : 2

Nombre de voix : 37

Membres titulaires présents :

M. Gilles ARTIGUES, M. Jean-Alain BARRIER, M. Eric BERLIVET, M. Jean-Claude CHARVIN, M. Marc CHAVANNE, M. Gilles ESTABLE, M. Marc FAURE, M. Christophe FAVERJON, Mme Sylvie FAYOLLE, M. Christian FAYOLLE, M. Luc FRANCOIS, M. Michel GANDILHON, M. Pascal GARRIDO, M. Roland GOUJON, M. Rémy GUYOT, M. Marc JANDOT, M. Raymond JOASSARD, M. Christian JULIEN, M. Robert KARULAK, M. Pascal MAJONCHI, M. Gérard MANET, M. Yves PARTRAT, M. Jean-Michel PAUZE, M. Gilles PERACHE, M. Gaël PERDRIAU, M. Marc PETIT, M. Hervé REYNAUD, M. Marc ROSIER, M. Jean-Claude SCHALK, M. Joseph SOTTON, M. Jean-Marc THELISSON, M. Gilles THIZY, M. Daniel TORGUES, M. Enzo VIVIANI, M. Georges ZIEGLER

Pouvoirs :

M. Bernard LAGET donne pouvoir à M. Gaël PERDRIAU,

M. Jean-Paul RIVAT donne pouvoir à M. Hervé REYNAUD

Membres titulaires absents excusés :

M. Jean-François BARNIER, M. Denis BARRIOL, M. Paul CELLE, M. Jean-Luc DEGRAIX, M. Bernard FAUVEL, M. Jean-Claude FLACHAT, M. Daniel JACQUEMET, M. Yves LECOCQ, M. Michel MAISONNETTE, M. Yves MORAND, Mme Michèle NIEBUDKOWSKI, M. Jean-Philippe PORCHEROT, M. Gérard TARDY, M. Alain VERCHERAND

Secrétaire de Séance :

M. Rémy GUYOT

REÇU EN PREFECTURE

Le 25 octobre 2016

VIA DOTELEC - iXBus

042-244200770-20160913-D20160043310-DE

DATE D'AFFICHAGE :20161025

DELIBERATION DU BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 13 OCTOBRE 2016

PROJET URBAIN PARTENARIAL - SAINT-VICTOR-SUR-LOIRE - MONSIEUR BASTIDE

M. Bastide est propriétaire des parcelles cadastrées 9, 10, 77 et 79 situées à Condamines à Saint-Victor-sur-Loire en zone d'assainissement collectif. Sur ces 4 parcelles, il a déposé un permis pour la construction d'une maison individuelle et a souhaité le raccordement au réseau d'eaux usées et d'eaux pluviales.

Or, le tènement n'est à ce jour pas desservi par les réseaux.

Pour desservir cette future construction, il est nécessaire de réaliser des travaux d'extension des réseaux d'assainissement chemin de Condamines depuis l'allée des Aubépinés, estimés à 30 000 € HT. Cette extension permettrait aussi le raccordement au passage d'une habitation en assainissement non collectif.

Saint-Etienne Métropole s'engage à réaliser l'ensemble des équipements dont la liste et le coût prévisionnel sont fixés ci-dessus et M. Bastide s'engage à rembourser la collectivité de la fraction du coût des équipements publics à réaliser pour répondre aux besoins de la future habitation.

Il convient donc de signer une convention de projet urbain partenarial fixant la répartition du coût des travaux comme suit :

- 66 % du montant HT des travaux à la charge de M. Bastide, soit un montant estimé de 19 800 € HT, TVA en sus au taux normal en vigueur soit un montant estimé de 23 760 € TTC,
- 34 % du montant des travaux à la charge de Saint-Etienne Métropole pour la desserte de l'habitation existante qui bénéficiera du nouveau réseau et deviendra raccordable.

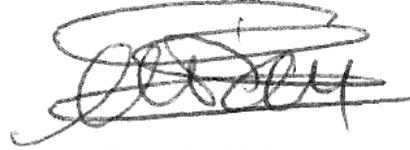
La durée de la convention est fixée à 5 ans à compter de sa notification.

Le Bureau de Saint-Etienne Métropole, après en avoir délibéré :

- **autorise Monsieur le Président, ou son représentant dûment habilité, à signer la convention de projet urbain partenarial avec M. Bastide Philippe,**
- **les recettes correspondantes seront perçues au chapitre 13 du budget annexe assainissement de l'exercice 2016,**
- **les dépenses correspondantes seront imputées sur le budget annexe assainissement de l'exercice 2016.**

Ce dossier a été adopté à l'unanimité.

Pour extrait,
Le Président,

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Gaël Perdriau', written in a cursive style. The signature is positioned above the printed name.

Gaël PERDRIAU